

PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT AU COLLEGE SOPHIE GERMAIN



01

Connaissance d'une
situation
présumée
d'intimidation
d'un élève cible

02

Membres équipe PHARE
CASTRO Natali (enseignante)
CROS Valérie (enseignante)
CAMBEROQUE Anne (enseignante)
HUCKEL Marie (enseignante)
DELLOUL Kaina (enseignante)

Signaux forts : diffusion d'images à caractère, violences physiques ou morales graves, attouchements, entraînant un danger imminent pour l'élève cible.

Informer
immédiatement la
direction et la CPE

Signaux faibles, répétés et entraînant un mal-être chez la cible: moqueries, surnoms péjoratifs, bousculades répétées, vols de fournitures, insultes, humiliations, cyberharcèlement....

Lien d'une liste plus exhaustive

https://ien21-est.cir.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/54/2023/06/grille_identifier_situation_harcelement.pdf

Informer l'équipe PHARE

- Communication directe avec un membre de l'équipe
- Boîte aux lettres PHARE (en face de la salle des professeurs)
- Professeurs, camarades, ambassadeurs
- mail : phare.0134094e@ac-aix-marseille.fr

03

PROTOCOLE PHARE
MPP (Méthode de préoccupation partagé)

- Entretien avec la cible (expression du mal-être, récit des faits sans détails, écoute, questionnement sur la fréquence et la durée) Objectif : rassurer la cible
- Entretien avec le ou les intimidateurs présumés + éventuellement des témoins. Entretien pour inviter les intimidateurs à se mettre à la place de la cible, développer l'empathie et la bienveillance
- Information des parents de la cible en cas de récurrence sur une durée d'une semaine
- Second entretien avec la cible et les intimidateurs si les actes de malveillance perdurent (entre une semaine et 15 jours maximum)

04

Si les signaux persistent au delà de 15 jours le cas sera traité par la direction

RAPPEL NUMÉROS IMPORTANTS
3020 : Harcèlement
3018 : cyberharcèlement